

**ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**  
**ROUTE DE LA TOURNETTE**  
**N°2025-031**

Le maire de la commune de LES CLEFS,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Considérant que la société COLAS France-Annecy située 81, route de Clermont 74330 Sillingy doit intervenir le mercredi 19 novembre 2025 sur la Route de la Tournette pour réaliser des travaux de pose d'enrobé ;

Considérant que pour la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules de toutes catégories.

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** - La circulation sur la Route de la Tournette entre les numéros 1166 et 1336 sera **fermée dans les deux sens de la circulation le mercredi 19 novembre 2025 de 08h30 à 16h30** en raison de travaux de pose d'enrobé. Cf. plan ci-joint.

**Article 2.** - Il sera interdit de circuler et de stationner au droit du chantier.

**Article 3.** - La société COLAS France-Annecy est responsable de la pose de la signalisation et du balisage réglementaires.

**Article 4.** - La circulation normale pourra être rétablie sans préavis dès la fin des travaux, par enlèvement de la signalisation provisoire.

**Article 5.** - Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Les Clefs et sur les lieux concernés pendant toute la durée du chantier.

**Article 6.** - Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**Article 7.** - M. Le Maire,  
Les Services Municipaux,  
Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de THÔNES,  
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours,  
La société COLAS France-Annecy,  
est chargé chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Les Clefs, le 14 novembre 2025

Le Maire,  
Sébastien BRIAND

